



## RÈGLEMENT OFFICIEL

### 20KM DE GENÈVE 2019

#### Article 1 – Organisation

La 3ème édition des 20km de Genève by Genève Aéroport est organisée le 3 novembre 2019 par l'Association Genève Marathon (16 rue de Rive, 1204 Genève, Suisse), en partenariat avec OC Sport.

#### Article 2 – Courses au programme

Dimanche 3 novembre 2019 :

- 20km : 20km (ouvert aux coureurs licenciés et non-licenciés ayant 17 ans révolus le jour de la course)
- 20km Duo : entre 8km et 12km (ouvert aux coureurs licenciés et non-licenciés ayant 15 ans révolus le jour de la course)
- 20km Trio : entre 5km et 8.5km (ouvert aux coureurs licenciés et non-licenciés ayant 15 ans révolus le jour de la course)
- 10km course : 10km (ouvert aux coureurs licenciés et non-licenciés ayant 15 ans révolus le jour de la course)
- 10km marche : 10km marche (ouvert aux coureurs licenciés et non-licenciés ayant 15 ans révolus le jour de la course)

## Article 3 – Parcours

### 20km, 20km duo et 20km Trio

Le tracé du 20km est mesuré selon les normes en vigueur.

Le départ du 20km, 20km Duo et 20km Trio sera donné le matin du dimanche 3 novembre 2019 à 9h30, à Genève, quai du Mont-Blanc. L'arrivée sera jugée à Genève, quai du Mont-Blanc.

Les tracés des différentes épreuves sont consultables sur :

<http://www.20kmgeneve.ch>

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires et/ou les parcours jusqu'à la veille de l'événement.

- Format Duo : Spécificités

Vous pouvez choisir l'un des 2 formats proposés soit 5km – 15km soit 11.5km – 8.5km.

L'organisation n'a pas besoin de savoir quel coureur va courir quel tronçon. En amont, mettez-vous d'accord avec votre partenaire de course afin de bien vous rendre à la zone de passage de relais appropriée. Le dossard ceinture (témoin du relais) doit être porté par le premier coureur au début de la course, puis doit être transmis et porté tout au long du parcours afin que la performance soit enregistrée en totalité.

PS : S'il le souhaite le premier coureur peut transmettre le dossard ceinture et continuer la course aux côtés de son coéquipier afin de parcourir la totalité de la distance.

- Format Trio : Spécificités

Chaque coureur court son tronçon en se positionnant à chaque fois dans la zone de passage de relais appropriée. Le choix du tronçon est libre. Le dossard ceinture (témoin du relais) doit être porté par le premier coureur au début de la course, puis doit être transmis et porté tout au long du parcours afin que la performance soit enregistrée en totalité.

PS : S'ils le souhaitent, le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> coureur peuvent continuer la course aux côtés de leur coéquipier afin de parcourir la totalité de la distance.

## **10km Course, Walking et Nordic Walking**

Le tracé du 10km est mesuré selon les normes en vigueur.

Le départ du 10km course et 10km marche sera donné le matin du dimanche 3 novembre 2019 à 9h30, à Genève, quai du Mont-Blanc. L'arrivée sera jugée à Genève, quai du Mont-Blanc.

Les tracés des différentes épreuves sont consultables sur :

<http://www.20kmgeneve.ch>

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires et/ou les parcours jusqu'à la veille de l'événement.

### **Article 4 – Inscriptions**

- Le 20km est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés, nés avant le 3 novembre 2002.
- Le 20km en équipe est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés, nés avant le 3 novembre 2004.
- Le 10km course est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés, nés avant le 3 novembre 2004.
- Le 10km Walking et Nordic Walking sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés, nés avant le 3 novembre 2004.

Toute personne s'engageant sur une des courses du 20km de Genève devra participer en étant bien entraînée et en bonne santé. Il est ainsi fortement recommandé à chaque participant de faire un bilan médical et de demander l'avis d'un médecin avant de prendre un départ.

Les participants sont inscrits selon l'ordre de réception des paiements. Cependant un nombre maximum de coureurs par course peut être fixé par l'organisation. Une fois ce maximum atteint, les inscriptions ne seront plus prises en considération.

Les inscriptions s'effectuent sur le site internet de l'évènement :

<http://www.20kmgeneve.ch>

## Article 5 – Dates inscription

Les participants peuvent s'inscrire aux différentes courses via la plateforme dédiée, à compter du 18 mars 2019 jusqu'au 30 octobre 2019 inclus.

## Article 6 – Classement

Votre temps officiel de course sera le temps entre votre passage sur la ligne de départ et votre passage sur la ligne d'arrivée (sauf pour les 10 premiers et 10 premières qui seront classées selon l'ordre d'arrivée). Le classement sera établi à l'aide de ces temps.

Un classement par catégorie d'âge sera également établi pour le 20km Solo et 10km Course. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Un classement général par équipe sera effectué pour le 20km Duo et Trio. Aucun classement ne sera effectué pour le 10km Walking et Nordic Walking.

## Article 7 – Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. En cas de non-participation, aucun remboursement et aucun transfert pour une prochaine édition ne seront effectués.

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription. **Cette assurance ne peut être souscrite a posteriori.**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'évènement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement lisible et porté devant lors de la course.

## Article 8 – Dopage

En matière de dopage, le règlement de Swiss Olympic s'applique à l'évènement. Des contrôles pourront être effectués. Les participants peuvent consulter les informations concernant le dopage sur le site internet : [www.antidoping.ch](http://www.antidoping.ch)

## Article 9 - Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera :

- Vendredi 1er novembre 2019 de 16h à 19h au Village des 20km
- Samedi 2 novembre 2019 de 11h à 17h au Village des 20km

Le retrait des dossards sera situé au terminal 2 de l'aéroport de Genève, Parking P51 réservé aux coureurs venant récupérer leur dossard.

La remise du dossard se fera uniquement sur présentation d'une pièce d'identité et du bon de retrait fourni par l'organisation. Ce bon de retrait sera expédié, à partir du 25 octobre 2019, exclusivement par courriel, à l'adresse électronique mentionnée par le coureur lors de son engagement. Pour les formats 20km Duo et 20km Trio, l'un des membres devra retirer l'enveloppe contenant le dossard et les dossards de chaque relayeur. Sous réserve de présenter les papiers d'identité des coureurs. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

## Article 10 – Catégories et Prix

### 20km Solo

Un prix récompensera les trois premiers au classement scratch (homme et femme).

Les trois premiers de chaque catégorie âge ci-dessous se verront aussi récompensés d'un lot à récupérer au Point Information :

- Hommes/Femme H/F17 : de 17 à 29 ans (2 novembre 1989 au 3 novembre 2002)
- Hommes/Femme H/F30 : de 30 à 39 ans (2 novembre 1979 au 3 novembre 1989)
- Hommes/Femme H/F40 : de 40 à 49 ans (2 novembre 1969 au 3 novembre 1979)
- Hommes/Femme H/F50 : de 50 à 59 ans (2 novembre 1959 au 3 novembre 1969)
- Hommes/Femme H/F60 : 60 ans et + (avant le 3 novembre 1959)

Pour finir, la première équipe (addition des 3 meilleures temps) de chaque challenge d'équipe ci-dessous se verra également récompensée par un lot à récupérer au Point Information

- Challenge : Entreprise / Club / Université

### 20km Duo

Un prix sur le podium récompensera les trois premières équipes au classement général

### 20km Trio

Un prix sur le podium récompensera les trois premières équipes au classement général

## **10km Course**

Un prix récompensera les trois premiers au classement scratch (homme et femme)

Les trois premiers de chaque catégorie âge ci-dessous se verront aussi récompensés de lots à récupérer au Point Information :

- Hommes/Femme H/F15 : de 15 à 29 ans (2 novembre 1989 au 3 novembre 2004)
- Hommes/Femme H/F30 : de 30 à 39 ans (2 novembre 1979 au 3 novembre 1989)
- Hommes/Femme H/F40 : de 40 à 49 ans (2 novembre 1969 au 3 novembre 1979)
- Hommes/Femme H/F50 : de 50 à 59 ans (2 novembre 1959 au 3 novembre 1969)
- Hommes/Femme H/F60 : 60 ans et + (avant le 3 novembre 1959)

Pour finir, la première équipe (addition des 3 meilleures temps) de chaque challenge d'équipe ci-dessous se verra également récompensée

- Challenge : Entreprise / Club / Université

## **10km Walking et Nordic Walking**

Aucun prix ne sera remis pour ces deux épreuves car aucun classement n'est prévu.

**Tous les prix non remis le jour de l'événement seront gardés par l'organisation, aucun lot ne sera envoyé par la poste.**

## **Article 11 - Temps de course**

Les coureurs qui se feront rattraper par la voiture balai se verront retirer leur dossard et ne feront plus partie de la course. Le dispositif de sécurité sera progressivement levé et les concurrents devront, dès lors, respecter la signalisation routière habituelle et emprunter les trottoirs pour terminer la course. De plus, passé ce délai, l'organisation n'assurera plus les ravitaillements ainsi que l'assistance médicale.

## **Article 12 – Chronométrage**

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur utilisant un système de chronométrage électronique. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique (collées derrière le dossard et qui ne devra surtout pas être enlevée, découpée ou modifiée). Elle sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

## Article 13 - Assurances

Individuelle accident : l'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

### Assurance annulation CIRCLES GROUP

- Vous avez la possibilité de souscrire à une assurance annulation vous couvrant jusqu'à la veille du retrait des dossards sans justification aucune.
- Vous devez utiliser le QR code, ou cliquer sur le lien apparent dans votre confirmation de souscription envoyée par email le jour de votre inscription pour activer votre assurance.

L'annulation via l'assurance CIRCLES GROUP engendre à titre immédiat l'annulation complète de votre inscription et vous ne pourrez pas profiter des services proposés par l'organisation des 20km de Genève by Genève Aéroport quel qu'il soit.

## Article 14 - Respect de l'environnement

Les participants sont tenus d'avoir une attitude respectueuse de l'environnement avant, pendant et après la course et d'utiliser les espaces prévus pour le tri des déchets.

## Article 15 - Droit à l'image

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément les 20km de Genève (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **Article 16 – Protection des données**

Conformément à la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

## **Article 17 - Circulation sur le parcours**

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés, les poussettes ainsi que les animaux sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation.

## **Article 18 – Abandon**

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un poste de ravitaillement ou à un poste de secours afin d'y remettre son dossard ainsi que sa puce à l'organisation.

## **Article 19 – Annulation de l'événement**

Si l'épreuve devait être annulée partiellement ou en totalité pour un cas de force majeure (y compris conditions météorologiques difficiles) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

## **Article 20 - Communications de la part de l'organisateur**

Le participant autorise l'organisateur à lui envoyer des newsletters et communications diverses en rapport avec d'autres événements sportifs organisés par l'organisateur.

***La participation au 20km de Genève implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.***